

Livret d'Accueil du Résident

Résidence Colonel Picot



Bienvenue

Madame, Monsieur,

En ma qualité de président de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et de président de sa filiale CYP SAS, gestionnaire de l'EHPAD Résidence Colonel Picot, je vous souhaite à la bienvenue.

Vous avez fait le choix de devenir résident de la Résidence Colonel Picot et je vous en remercie.

En 2012, le conseil d'administration de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête a pris la décision de créer sur le domaine du Coudon, propriété des « Gueules Cassées » depuis 1934, ce grand établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) avec la volonté d'y accueillir les membres de l'association ainsi que les personnes âgées qui désirent partager nos valeurs d'entraide, de fraternité et d'entretien de la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la France.

Avec les membres du comité stratégique et de la direction qui m'entourent, nous avons voulu un établissement de qualité et référent dans le mode de prise en soins de la personne âgée.

Afin d'y parvenir, l'UBFT a apporté les importants financements nécessaires à la construction des immeubles et a fait appel à des professionnels reconnus pour la conception architecturale et la réalisation des procédures de soins, d'hygiène, de restauration et d'animations.

Un personnel attentionné veillera à votre bien-être.

Au nom de toutes les « Gueules Cassées » que je représente, je vous souhaite très sincèrement de passer des jours heureux et sereins au sein de la Résidence Colonel Picot.

Bien cordialement,

Henri Denys de Bonnaventure

Président du Comité stratégique de la
CYP SAS

Sommaire

	Pages
Un peu d'histoire	3
Nos services	6
Organigramme nominatif	7
Le projet d'établissement	8
Vie quotidienne	9
Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de	
Dépendance ou de handicap	17

Un peu d'histoire

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête

En 1921, trois hommes : Albert JUGON, Bienaimé JOURDAIN et le Colonel PICOT fondent une association pour venir en aide à leurs camarades atrocement défigurés au cours de la première guerre mondiale.

Ils choisissent de s'appeler "Les Gueules Cassées", terme rude et provocant pour le grand public mais affectueux pour eux-mêmes. Ils se dotent d'une devise porteuse de promesse et d'espérance "Sourire quand même".

L'association est reconnue d'utilité publique par décret du 25 Février 1927.

Après avoir accueilli les blessés de tous les conflits dans lesquels la France a été engagée, la Grande Guerre, la seconde guerre mondiale, l'Indochine et la Corée, la guerre d'Algérie, les « Gueules Cassées » apportent aujourd'hui dans un esprit de fraternité et d'entraide, une assistance morale et matérielle aux militaires blessés au combat, en opérations extérieures (OPEX), policiers, gendarmes et pompiers blessés en service, victimes civiles d'attentats, tous atteints de blessures au visage ou à la tête.

La mission d'entraide de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) se concrétise autour de 4 axes principaux :

- L'aide sociale aux plus démunis des membres de l'association et à leurs conjoints survivants,
- La défense du droit à réparation en matière de pensions militaires d'invalidité. L'une des premières actions de l'association fut, dans les années 1920, de faire reconnaître par les pouvoirs publics le droit à une pension militaire d'invalidité aux blessés de la face. En effet dans une France de l'époque essentiellement agricole, la défiguration n'était pas un obstacle au travail des champs et en conséquence n'ouvrait pas droit à réparation
- Le soutien financier à d'autres associations d'anciens-combattants et victimes de guerre afin de leur permettre de mener leurs propres actions sociales vis-à-vis de leurs membres,
- Le soutien à l'obtention de décorations dans les ordres nationaux.

L'UBFT remplit également un rôle d'entretien de la Mémoire des sacrifices consentis pour le pays. Elle apporte ainsi des soutiens financiers à des associations et organismes tel le Souvenir Français, les Ailes Brisées.

Pour remplir l'ensemble de ses missions, l'association tire ses ressources de son actionnariat dans La Française des Jeux dont elle est le second actionnaire, après l'Etat.

En effet, les « Gueules Cassées » eurent l'idée géniale, dans les années 1930, de créer les fameux dixièmes de la Loterie Nationale, puis furent en 1976 les promoteurs du LOTO en France.

Le Domaine de Moussy

Dès 1926, les Gueules Cassées acquièrent le château de Moussy-le-Vieux, grand domaine agricole, situé à 30 kilomètres au nord de Paris pour permettre aux mutilés de la face de venir en séjour de convalescence et en réinsertion professionnelle loin des regards curieux tant leur défiguration était grande... La chirurgie réparatrice de l'époque balbutiante n'avait pas encore bénéficié des avancées de toutes les techniques développées pour soigner les quelques 15 000 blessés de la face de la Grande Guerre.

Les fondateurs créent les premières colonies de vacances au Domaine de Moussy pour les enfants des « Gueules Cassées ».

C'est sur le site de Moussy que les « Gueules Cassées » construisent en 1976 le premier centre informatique du Loto.

Le Domaine du Coudon

Le château de Moussy s'avérant rapidement trop petit pour accueillir tous les « Gueules Cassées », le Colonel Picot décide d'acheter un second domaine, cette fois sous le soleil du sud de la France.

Le Domaine du Coudon est acquis en 1934. Il s'agit également d'un grand domaine agricole de 34 hectares qui sera continuellement transformé, mis aux normes pour recevoir les « Gueules Cassées » et leur famille en séjour de convalescence, repos, vacances et colonies pour les enfants.

A partir des années 1960, un certain nombre de « Gueules Cassées » s'installent définitivement au Domaine du Coudon pour y passer leur vieillesse et y terminer leur vie dans l'environnement familial et chaleureux qui a toujours présidé à l'esprit de l'association et de leurs dirigeants.

La réglementation de prise en soins des personnes âgées évoluant, l'UBFT a dû créer un véritable EHPAD en 2002 mais d'une capacité trop réduite de 25 lits, loin du seuil d'équilibre financier.

Afin de préserver l'avenir du domaine du Coudon et de la maison de retraite, le Conseil d'administration de l'UBFT a donc pris la décision, en 2012, de procéder à une extension de l'EHPAD.

Le Domaine du Coudon accueille aujourd'hui les « Gueules Cassées », les membres des autres associations du monde combattant et victimes de guerre en séjour de repos et de vacances dans un cadre provençal.

La CYP SAS « Résidence Colonel Yves Picot »

L'opportunité d'acquérir les fonds de commerce de trois établissements (EHPAD) situés dans l'aire Toulonnaise se présentant, l'UBFT a été amenée durant l'été 2012 à créer une filiale commerciale, sous forme d'une société par actions simplifiées, la CYP SAS dont l'association est la seule et unique actionnaire.

Le nombre de lits est ainsi passé de 25 à 43 lits au mois de décembre 2012. Il attendra 111 lits à la fin de l'année 2015, à l'issue d'un important chantier de construction de nouveaux bâtiments.

L'établissement porte le nom de « Résidence Colonel Picot », fondateur des « Gueules Cassées ».

La Fondation des « Gueules Cassées »

Soucieux de pérenniser leur œuvre, les « Gueules Cassées » ont fondé en 2001 leur propre fondation reconnue d'utilité publique : elle a pour but le soutien aux institutions de toute nature s'intéressant en priorité aux traumatismes de la face et de la tête et à leurs séquelles.

Elle est conseillée par un comité scientifique composé de 15 éminents médecins.

Elle distribue des bourses d'étude et des aides financières à des équipes de chercheurs, et offre des équipements à des établissements spécialisés dans la traumatologie crânio-maxillo-faciale. La Fondation des Gueules Cassées est d'un apport important pour ce type de recherche auquel peu d'autres mécènes s'intéressent. Elle a, à ce titre, reçu la Médaille d'Or de l'Académie de Médecine 2012.

Depuis sa création, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu 257 projets de recherche pour un montant de mécénat supérieur à 7 Millions d'euros.

La Fondation des « Gueules Cassées » est une fondation abritante. Elle porte actuellement sous son égide la Fondation du Souvenir de Verdun.

La Fondation a vocation, à long terme, de poursuivre les missions de l'UBFT dans l'hypothèse où celle-ci serait amenée à se dissoudre faute d'un nombre suffisant de membres.

Nos services

L'établissement dispose :

- D'une unité protégée de 14 chambres appelée « Le Levant », destinée à recevoir des personnes souffrant d'une maladie neuro dégénérative à un stade modérée,
- D'une unité protégée de 14 chambres appelée « Porquerolles » recevant celles qui sont à un stade sévère de leur pathologie.
- Des Unités d'hébergements classiques situés au 2ème (« Faron ») et 3^{ème} étage (« Coudon ») ainsi que le 1^{er} et le 2ème étage du Bâtiment « Olivier » d'une capacité de 64 chambres.



Projet d'établissement

Le projet prévoit de tout mettre en œuvre afin de respecter le plus possible votre rythme de vie sachant, cependant, que certaines contraintes sont incontournables (sécurité, hygiène, vie en collectivité). Il s'inspire de la Méthode Montessori. Depuis Janvier 2014, tout le personnel de la Résidence Colonel Picot est formé à cette méthode.

La méthode Montessori, de quoi s'agit-il ?

La mise en place d'activités basée sur la méthode Montessori est une approche qui se fonde sur les modèles de la réhabilitation cognitive et de l'apprentissage. Inspirés par les travaux de Maria Montessori, le Professeur Cameron Camp et l'équipe du Myers Research Institute ont élaboré une méthode permettant de proposer des activités aux personnes atteintes de démence à tous les stades d'évolution. Dans la méthode Montessori, on propose au patient une activité permettant de contourner

ses déficits, une activité qui le guide vers une réalisation autonome et accomplie de la tâche.

Origines de la méthode

Initialement, Maria Montessori a développé une pédagogie nouvelle d'apprentissage permettant à des enfants présentant un handicap mental d'apprendre à lire et à écrire, et de les sortir de la passivité dans laquelle on les laissait (sans jeux ni aucune activité).

C'est donc en se centrant sur les aptitudes disponibles de ces enfants et en leur proposant un environnement adapté à leurs capacités disponibles (espaces adaptés et matériels adaptés pour apprendre) que Maria Montessori a réussi là où tous pensaient qu'elle échouerait.

Principes de la méthode

1. Généralités

La méthode Montessori, adaptée à l'accompagnement des malades présentant une maladie d'Alzheimer ou d'autres démences séniles, ne se limite donc pas à la prise en compte des déficits, mais intègre les capacités préservées. Elle consiste à ajuster les tâches aux besoins et aux capacités physiques, émotionnelles et mentales des patients. Chaque activité est individualisée en fonction du passé de la personne, de ses centres d'intérêt et de ses anciennes occupations.

Il s'agit de ne plus mettre en échec la personne que l'on accompagne. Le sentiment d'échec diminue l'estime de soi, et génère de l'angoisse qui peut, à son tour, engendrer lesdits troubles du comportement.

2. Utiliser les activités de la vie quotidienne

Une personne qui avait l'habitude de mettre la table, de couper le pain, de plier le linge, de jouer aux cartes, d'arroser les plantes, de lire ou de faire la lecture, etc.

peut encore le faire avec des troubles cognitifs puisque cette activité a été encodée dans sa mémoire procédurale.

3. Adapter l'environnement

- Aménager de l'environnement en utilisant les signalétiques adaptées pour que la personne puisse se repérer dans l'espace, reconnaître les objets
- Veiller à la stabilité de l'environnement en évitant les changements générateurs d'angoisse
- Utiliser la communication non verbale en lui expliquant le plus possible avec des gestes, en initiant les mouvements et en répétant l'activité

De cette manière, la construction de l'activité devient un processus très riche où la seule limite est notre propre créativité. Les personnes atteintes de démence ont besoin de stimulations, d'interactions significatives, positives et abouties avec leur environnement physique et social. La réalisation d'activités selon cette méthode permet aux malades d'Alzheimer de satisfaire ces besoins et de passer des moments agréables en compagnie de leurs proches, d'autres résidents ou de membres du personnel.

La vie au quotidien

❖ Le petit déjeuner

Il est servi à votre réveil, au plus tard à 9 h 30 afin qu'il persiste une durée suffisamment longue entre ce repas et celui de midi ;

❖ Les repas

Les repas, préparés sur place, vous sont servis dans la salle de restaurant « Le Figuier » et dans les salles à manger des unités protégées. Le soir, si vous le souhaitez, les repas peuvent aussi être servis dans les salles à manger d'étage. Ils

peuvent également être servis en chambre pour les personnes momentanément fatiguées ou souffrantes sur avis médical.

Les horaires des repas sont fixés par la Direction. Il est important de les respecter :

- De 7 heures à 9 heures 30, en fonction de votre heure du réveil, les petits déjeuners sont servis en chambres.
- A 10 heures une collation est proposée à ceux qui le souhaitent,
-
- Les déjeuners sont servis :
 - o A 12 heures 05 au secteur Alzheimer,
 - o A 12 heures 00 en salle de restaurant.
- A 16 heures, les gouters sont servis dans les petits salons ou dans les chambres.
- Les diners sont servis :
 - o A partir de 18 h 00 au secteur Alzheimer,
 - o A partir de 18 h 00 dans les salles à manger d'étage
 - o de 18 h 15 à 19 h en salle de restaurant.
- Dans la soirée une collation est proposée.



❖ **Elaboration des repas**

Les repas proposés font l'objet d'une concertation en commission de menus, leur choix tient compte :

- du respect de l'équilibre alimentaire
- des besoins nutritionnels des personnes âgées
- des régimes
- de la perte de certains goûts

Ils sont servis en fonction des capacités de chacun (texture normale, hachée, mixée, moulignée).

Pour garantir et assurer pleinement le respect de l'hygiène alimentaire, il est interdit de conserver dans sa chambre des denrées périssables. De même ne peuvent être consommés à l'heure des repas que les aliments servis par l'établissement.

La nourriture servie aux repas doit être consommée sur place.

L'établissement décline toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire provoquée par le non-respect des prescriptions ci-dessus.

❖ Invitations

Sous réserve de prévenir le service l'avant-veille avant 17 heures, vous pouvez inviter à un repas des parents ou amis.

Ces invités se devront d'être à l'heure aux repas pour ne pas perturber le déroulement du service.

Pour rappel, début du repas 12 heures.

Les prix des repas sont affichés à l'accueil.

❖ Animation

L'animation est assurée par une animatrice titulaire d'un BPJEPS et le personnel de l'établissement.

Les activités sont proposées du lundi au Dimanche (auxquelles). Vous pouvez librement y participer.

Au quotidien l'équipe vous propose :

- Ateliers Bien être (Esthétiques, relaxation,...),
- Activités manuelles pour préparer ensemble les événements de la Résidence (Noël, Pâques,...),
- Atelier mémoire, quizz, lecture,...,
- Activités physiques (Gymnastique douce, jeux d'adresse, promenade,...),
- Activités d'expression et de communication (Chants, Spectacle, Théâtre,..),

❖ Linge de maison, trousseau

Les serviettes de tables, serviettes et gants de toilettes, l'ensemble de la literie est fourni par l'établissement. Ils sont entretenus par la buanderie de l'établissement.

Le linge personnel peut être entretenu par l'établissement à condition d'être compatible avec le lavage industriel (tarifs et conditions consultables à l'accueil). Il doit être en nombre suffisant pour permettre le roulement avec le service de buanderie (distribution faite une fois par semaine). Sont exclus la soie, la laine vierge, les rhovyls...

L'établissement n'est pas responsable de l'usure normale du linge et il vous est demandé de renouveler régulièrement le trousseau de linge.

❖ **Marquage du linge**

Pour permettre le suivi du trousseau de façon satisfaisante pour tous, le marquage du linge peut être effectué par notre buanderie (tarifs et conditions consultables à l'accueil). Il est demandé aux familles de transmettre tout nouveau vêtement à rajouter au trousseau du résident afin d'éviter les difficultés d'identification.

Dans tous les cas le linge doit être impérativement marqué.

❖ **Assistance administrative**

Pour vos différentes démarches administratives, telles que l'élaboration de dossiers de demandes d'aides diverses (APA, CAF,...), vous pouvez, si vous le désirez, faire appel au service administratif pour vous assister.

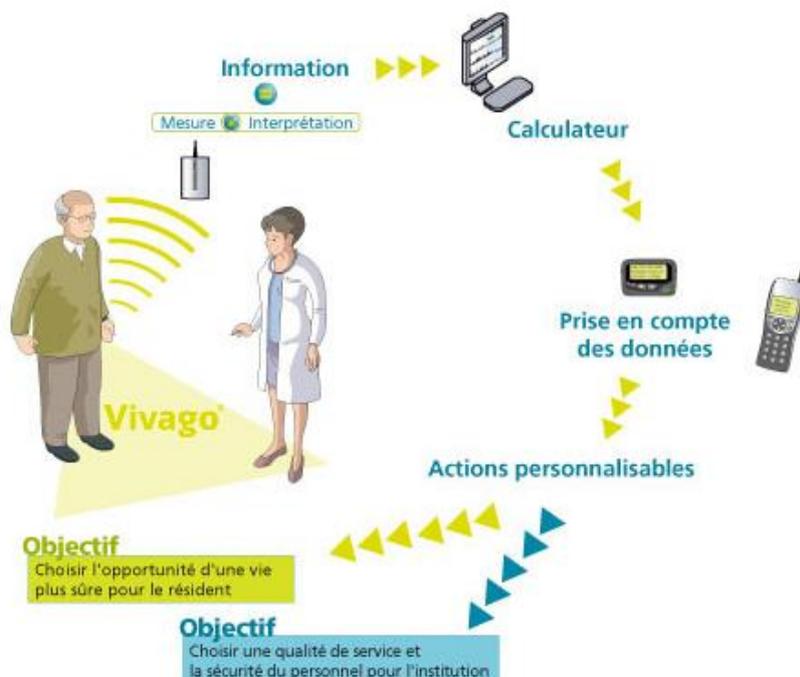
❖ **Téléphone**

Toutes les chambres sont équipées de téléphone. Le numéro de téléphone, vous est donné dès votre arrivée après ouverture de la ligne (tarifs et conditions consultables à l'accueil).

❖ **Appel malade : Vivago**

Vous disposez d'une montre Vivago qui assure la fonction d'appel malade. Cette montre transmet les signaux physiologiques enregistrés vers des récepteurs. Ces récepteurs envoient les informations via un réseau connecté à l'application Vivago qui analyse et interprète les données permettant ainsi de prévenir les personnes autorisées. Ce système vous localise dans notre établissement.

Schéma de l'information



❖ **Courrier**

Chaque matin, le courrier vous est distribué par le service hébergement.

Pour le courrier départ, une boîte aux lettres se trouve à l'accueil. La levée est faite tous les jours vers 11 heures. A votre charge d'affranchir le courrier aux tarifs en vigueur.

❖ **Loisirs - Aménagement des activités pour les personnes valides ou semi valides**

L'établissement propose régulièrement diverses animations et activités dans le but de maintenir les capacités mentales et motrices des résidents. Ces activités permettent de se distraire dans un climat de bien-être et favorisent la continuité des liens sociaux.

❖ **Loisirs - Aménagement des activités pour le secteur Alzheimer**

Un programme spécifique est établi pour les personnes du secteur Alzheimer. Il est varié et personnalisé en fonction des possibilités et de l'état réceptif du moment. L'animation fait partie intégrante du projet de soins individualisé.

❖ **Coiffeur - Pédicure - Esthétique...**

Voir le règlement de fonctionnement.

❖ **Visites**

L'accès à l'établissement est libre. Si vous ne souhaitez pas recevoir de personnes dont vous jugez la visite inopportune, nous vous remercions de le signaler soit à la Direction soit au cadre de santé afin de faire respecter cette demande. Si votre état de santé nécessite la présence d'un proche de façon continue, l'établissement organisera cette présence dans les meilleures conditions possible.

❖ **Sorties**

Vous pouvez sortir librement si votre état le permet. Dans le cas de sorties ponctuelles de courte durée, un registre des mouvements des résidents situé à l'accueil est à votre disposition et à celle de votre famille afin d'y inscrire l'heure du départ et l'heure du retour dans l'établissement. Dans le cas d'une absence aux repas, il vous est demandé ou à votre famille, au moins 48 heures à l'avance, d'en informer l'accueil qui le consignera par écrit et préviendra le service médical afin qu'il puisse préparer le traitement pour la sortie. Il vous est rappelé, ainsi qu'à vos proches, que la responsabilité de l'établissement ne serait être engagée dès lors que vous quittez l'enceinte de l'établissement.

❖ **Hospitalisation**

L'hospitalisation est décidée par le médecin traitant avec votre accord ou avec celui de votre personne de confiance. Pour assurer la continuité des soins dès votre arrivée en milieu hospitalier, l'établissement fournira un dossier de soins condensé. En cas d'urgence, le médecin coordonnateur ou le Samu peut décider d'une hospitalisation.

❖ **Culte**

La messe est célébrée tous les dimanches à 10 heures dans l'enceinte de la chapelle du Domaine. L'accès de l'établissement est libre à tous les ministres du culte.

❖ **Départ définitif**

Toute personne peut interrompre son hébergement dans la structure après en avoir averti la Direction selon les conditions définies dans le contrat de séjour.

❖ **Facturation lors des absences**

Ce point est traité dans le contrat de séjour.

❖ **Animaux Domestiques**

Les animaux domestiques ne sont pas acceptés dans l'établissement.

❖ **Relation avec le personnel**

Le personnel de l'établissement est à votre disposition pour tous les travaux qui lui ont été confiés par la Direction. Il vous est formellement interdit ainsi qu'à vos familles de donner des pourboires ou des dons quel que soit leur nature. Votre intervention (ou celle de votre entourage) dans la gestion des ressources humaines de l'établissement constitue une cause de résiliation du contrat de séjour.